



NOTE D'INFORMATIONS

SAISON 2024 /2025

IMPORTANT :

Nous vous rappelons que vous devez impérativement **mettre à jour sur Footclub** les coordonnées de tous les membres (adresse, email...).

Il est également très important de saisir toutes les coordonnées des Responsables de chaque Catégorie, ainsi que celles des responsables par équipe.

Attention ! Vous devez veiller à ce que toutes les coordonnées soient mentionnées en « **diffusable** » sur votre Footclub afin que celles-ci apparaissent sur le Site du District.

Rappel :

Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence "Dirigeant".

Par ailleurs, les clubs doivent licencier un nombre minimum de dirigeants à savoir, en sus des trois membres du Bureau de l'association, un dirigeant par équipe engagée (Article 30 des R.G.).

LES ENGAGEMENTS

Les engagements sont disponibles et doivent être saisis sur FootClub au plus tard :

- Championnats Seniors (Départemental 1 à 4) : **6 JUILLET 2024.**
- Seniors Départemental 5 : **17 AOUT 2024.**
- Coupes Seniors : **17 AOUT 2024.**
- Seniors Féminines D1 et D2 : **22 JUILLET 2024.**
- Coupe Aveyron Féminine : **22 JUILLET 2024.**
- U19 Territoire (Gestion Tarn) : **24 AOUT 2024.**
- U14 Territoire : **20 JUILLET 2024.**
- U17 et U15 D1 : **20 JUILLET 2024.**
- U17 et U15 D2 : **17 AOUT 2024.**
- U13 D1-D2-D3 : **20 JUILLET 2024.**
- U13 D4 : **24 AOUT 2024.**
- U18F/U17F/U16F : **17 AOUT 2024.**
- U15F/U14F/U13F/U12F : **17 AOUT 2024.**
- U11 D1-D2 : **17 AOUT 2024.**
- U11 D3 : **6 SEPTEMBRE 2024.**
- U9/U7 : **6 SEPTEMBRE 2024.**

Lorsque vous allez saisir les engagements dans les délais indiqués ci-dessus, il est impératif de :

- **Donner votre avis ACCORD ou REFUS à l'engagement de votre équipe**
- **Renseigner tous les champs demandés à l'engagement ainsi que les desiderata, à savoir :**

- L'installation utilisée par l'équipe – choisir ville + installations de l'équipe.
- Demande de jouer à domicile ou à l'extérieur à des dates spécifiques.
- Demande pour jouer en jumelage ou alternance avec une autre équipe.
- Onglet : demande pour jouer un jour et/ou horaire différent de l'épreuve (Ex. : jouer tous les matchs à domicile le samedi soir à 20H00).

LES MODIFICATIONS JOURS / HORAIRES / TERRAINS

Toute demande de modification du calendrier (horaire, terrain, date) doit être uniquement effectuée via Footclub **avec accord du Club adverse au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre.**

Pensez à avertir le Club adverse par téléphone lorsque vous faite une demande, cela peut éviter certains désagréments.

Les demandes de modification émanant du Club organisateur, pour un décalage horaire ou un changement de jour, effectuées au plus tard le jeudi, **21 jours avant la date de la rencontre**, **sont acceptées de plein droit** sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.

Les rencontres peuvent être fixées le vendredi entre 19 heures et 21 heures (ou 20 heures entre le 1er décembre et le 31 mars) avec l'accord des 2 Clubs.

VIE DES CLUBS

LES ENTENTES

Nous rappelons que toutes **les Ententes doivent impérativement et uniquement être saisies sur Footclub par le Club support**, dans la rubrique « Centre de Gestion » puis « Vie des Clubs » et « Entente », puis validées par les Clubs en entente.

Toutes les Ententes doivent être saisies au plus tard à la date limite des engagements.

LES MODIFICATIONS DE CLUBS (INACTIVITE TOTALE/PARTIELLE – CHANGEMENT DE NOM....

Toute modification doit également être uniquement saisie sur Footclub / Vie des Clubs

Les Bureaux du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL seront fermés
du 1^{er} au 16 AOUT 2024 inclus.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances et
une EXCELLENTE SAISON 2024/2025 !